# Remarque 9

Lors de la visite, les inspecteurs ont constaté l'émission d'une fumée de couleur orange à la sortie de la cheminée de l'atelier polyvalent Cerox. L'exploitant a indiqué que cette fumée était générée par le nettoyage du filtre lié au convoyage des poudres. L'exploitant précise les conditions dans lesquelles ce rejet a eu lieu (durée, fréquence ...), procède à la quantification du rejet et indique la granulométrie des poussières émises et les impacts de ce rejet (environnemental, sanitaire ...).

# Voici les éléments que nous apportons à la remarque 9

### I- Fabrication à l'atelier Cérox le 13 juin 2017

Le jour de l'inspection, l'atelier Cérox procédait à un démarrage de campagne de Cérox 1670 G dont la fiche de données de sécurité (FDS CEROX® 1670 G Date de révision 12.01.2017) est à la fin de deocument. Après enquête approfondie, l'incident est imputable au démarrage de l'atelier Cérox et non pas à la phase de nettoyage du filtre de l'installation voisine.

Le four Cérox était en chauffe, la calcination de produit débutait, le traitement des fumées en service. Malgré cela, un rejet à la cheminée a pu être observé. Le traitement consiste en un abattage d'eau en circulation fermée. La performance de cet abattage des rejets atmosphériques (effluents gazeux et poussières en sortie de four) est liée à l'efficacité des buses d'aspersion donc à leur bon réglage (orientation). Notre diagnostic s'oriente vers un rejet de poussières imputable à des mauvais réglages des buses et du débit d'abattage.

# I-a Fréquence de fabrication du Cérox

On procède à 5 à 6 campagnes de Cérox par an chacune entre 1 et 3 semaines de fonctionnement. Chaque campagne est elle-même scindée en 2 parties pour réaliser des transitions entre grades différents.

Les phases transitoires de démarrage sont par conséquent au nombre de 5 à 6 par an.

# I-b Quantification du rejet

Le bilan matière réalisé sur cette campagne montre un rendement de 95%. La quantification du rejet a été évaluée à moins de 1% par l'assainissement du four car l'essentiel des pertes est observé à l'étape de la filtration. Nous évaluons une perte de 1 à 2 kg par heure pendant la journée de démarrage.

La maintenance de la colonne d'abattage ayant lieu une fois par an, on considère qu'un mauvais fonctionnement de la colonne pourra avoir lieu au début d'une campagne, l'intervention sur les buses pouvant avoir lieu en milieu de campagne, lors de la transition entre grades. En étant conservatif, on affecte donc 5 à 6 jours maximum de rejets anormaux par an pour l'atelier Cérox.

# I-c Caractéristique physico-chimique du Cérox

Le Cérox est un oxyde de terres rares, produit inorganique non inflammable, non explosible. Il est non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation Règlement (CE) No 1272/2008.

Réf: LE DR 005-17 (inspection SOLVAY juin 2017)

### **ANNEXE 2**

Le Cérox poudre de polissage, de densité 6,8 a une granulométrie de 5 µm max.

Les spécifications granulométriques sont les suivantes :

D10:  $< 0.5 \mu m$ 

D50: 1.0 à 2.0 µm

D90 : <= 4 à 5 µm

# I-d Suites à donner

Une inspection à l'arrêt de la colonne sera réalisée la semaine 37 avec en particulier la vérification du bon état des buses d'aspersion et de la colonne d'abattage.

# II- Effets sur l'homme et sur l'environnement

Nous nous référons en particulier au chapitre 8 de la FDS du Cérox 1670 G (Date de révision 12.01.2017) traitant des effets sur l'homme et sur l'environnement.

Notamment les effets systémiques long terme sont observables pour des concentrations élevées au-delà de ce qu'il est raisonnablement plausible d'atteindre dans l'environnement externe du site (voir paragraphe III-b).

### Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Type de valeur	Valeur	Base
VME	10 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
Type d'exposi	ition : Poussières	- fraction inhalable
VME	5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
Type d'expos	ition : fraction resp	pirable
	valeur VME Type d'expos	valeur  VME 10 mg/m3  Type d'exposition : Poussières

Réf: LE DR 005-17 (inspection SOLVAY juin 2017)

### **ANNEXE 2**

# Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques	Long terme	8,33 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	3 mg/m3	
	Population générale	Dermale	Effets systémiques	Long terme	4,17 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	1,5 mg/m3	
		Oral(e)	Effets systémiques	Long terme	4,17 mg/kg p.c./jour	

En ce qui concerne les effets sur l'environnement : il n'est pas mesuré de dérivation de PNEC (dans aucun des compartiments air, sol) car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).

Aucun effet nocif sur l'environnement n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

En conclusion, et en vertu des propriétés du Cérox, il n'est pas attendu d'impact sur l'homme ou sur l'environnement dans tous ses compartiments.

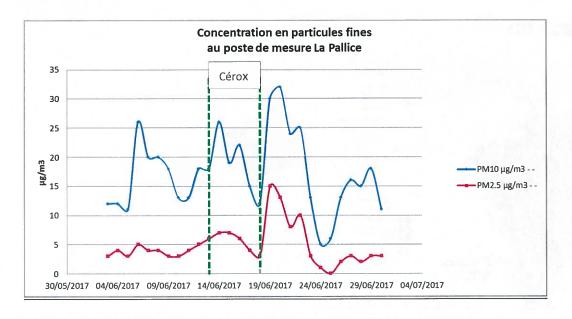
III- Contexte atmosphérique le 13 juin 2017 (données acquises sur le site de Atmo-Nouvelle Aquitaine)

# III-a Qualité de l'air le 13 juin 2017 à La Rochelle



La qualité de l'air le jour de l'inspection était bonne.

# III-b Concentration dans l'air des particules fines PM10 et PM2.5 sur le site de mesure La Rochelle La Pallice (entre le 1 et le 30 juin 2017)



L'observation des concentrations particulaires sur la période de production du Cérox ne montre pas de tendance caractéristique. La contribution de la pollution particulaire restant largement imputable aux transports routiers (cf. ci-après)

Atmo

### CARTOGRAPHIE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES.

methans dioxyde de carbone han biomasse compotés organiques volatis non methaniques protocyde d'azote ammoniaque oxydes d'azote particules fines idiametre 25 jumi dioxyde de soutre

Parkint

Par habitant

Zoom sur ...

Région ...

Départament

9 intercommunalité

Emissions de PM10

(on spicro2 en ...

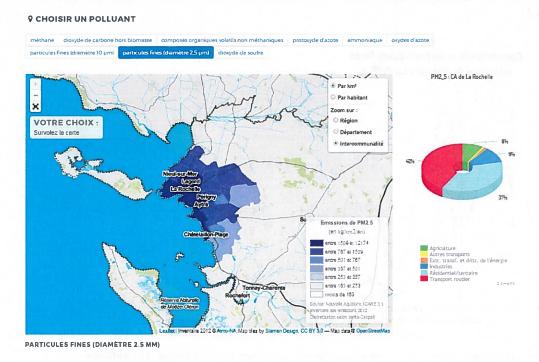
Emissions de PM10

(on spic



PARTICULES FINES (DIAMÈTRE 10 MM)

# CARTOGRAPHIE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES.



# III-c Valeurs recommandées des particules fines

**Objectif de qualité PM10 :** 30 μg/m³ en moyenne annuelle.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine pour les PM10 (applicables aux concentrations non liées à des événements naturels) :

- 50 μg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an ;
- 40 μg/m³ en moyenne annuelle.

Pour les PM2,5, il n'y a pas de réglementation. L'Union européenne a fixé son objectif de qualité à  $20\mu g/m3$  en moyenne sur l'année. Le Grenelle de l'environnement souhaitait arriver à  $15\mu g/m3$ . L'Organisation Mondiale de la Santé recommande, elle, une valeur de  $10 \mu g/m3$ .

# III-d Contribution de la campagne Cérox à la pollution

La pollution en particules fines au poste de mesures de La Pallice ne montre pas de contribution de la production de Cérox.

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 12.01.2017

### **SUPER CEROX® 1670G**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**CEROX® 1670 G** 

No.-CE

909-701-4

- REACH : Numéro d'enregistrement

01-2119541810-46-0000

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations de la Substance/du Mélange

- Polissage du verre.
- Céramique.
- Fabrication de bois et produits à base de bois
- Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
- Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### <u>Société</u>

RHODIA OPERATIONS

Z.I. 26 rue Chef de Baie

17041 La Rochelle Cedex 1 - France

Tel: +33 (0)5.46.68.34.56 Baotou Solvay Rare Earth Co., Ltd.

Wanshuiguan, Baotou, Inner Mongolia, China

Tel.: +86 472 790 2050

### Adresse e-mail

manager.sds@solvay.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

- Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) No 1272/2008

- Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

## 2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

- Légèrement irritant pour les yeux.
- Ne présente PAS de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substance

- Nature chimique

mélange réactionnel à base de

composé(s) de terre(s) rare(s)

### Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Composants non dangereux		n sala baawaan aa malaasa ka ja	
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	raparet ander a	Non classé	80 - 100
	Numéro d'enregistre	ement: 01-2119541810-46-0000	
	auto classification		

### 3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une substance.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

### Conseils généraux

- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

# En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

# En cas de contact avec les yeux

- Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins ).
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

### En cas d'ingestion

- Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Demander conseil à un médecin.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- donnée non disponible
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
  - donnée non disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

- Eau
- Mousse
- Non combustible.
- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e) à notre connaissance.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
  - Non combustible.
- 5.3 Conseils aux pompiers

### Équipement de protection spécial pour les pompiers

- Gants
- En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection individuelle
- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)
- Porter des gants appropriés.
- Lunettes de sécurité
- Pour plus d'informations, se reporter au § 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucun effet nocif sur l'environnement n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

- Endiquer.

### Récupération

- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### Décontamination/nettoyage

- Laver abondamment à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

donnée non disponible

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.
- Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

### Mesures d'hygiène

- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Stable dans des conditions normales.
- Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver :
- Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- Conserver à l'écart de : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

# Matériel d'emballage

# Matière appropriée

- Matières plastiques (polyéthylène).

### Matière non-appropriée

- Aucun(e) à notre connaissance.

### Remarques

- Conserver dans le conteneur d'origine.

### Exigences pour les salles et les récipients de stockage

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- donnée non disponible

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Poussières non spécifiques pour produits insolubles/inorganiques	VME	10 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Type d'expos	ition : Poussières	- fraction inhalable
	VME	5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

# Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques	Long terme	8,33 mg/kg p.c./jour	0-1242
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	3 mg/m3	
	Population générale	Dermale	Effets systémiques	Long terme	4,17 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	1,5 mg/m3	
		Oral(e)	Effets systémiques	Long terme	4,17 mg/kg p.c./jour	

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom du produit	Compartiment	Valeur	Remarques
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	Eau douce		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Eau de mer		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Sédiment d'eau douce		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Sédiment marin		Pas de dérivation de PNEC car les données sont insuffisantes ou non disponibles.
	Sol		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	STP		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Oral (empoisonnement secondaire)		Pas de dérivation de PNEC car il n' y a pas de potentiel de bioaccumulation.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de contrôle

### Mesures d'ordre technique

- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Évacuation locale
- La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

### Mesures de protection individuelle

### Protection respiratoire

- Dans des conditions normales, en l'absence d'autres contaminants dans l'air, les dispositifs suivants devraient fournir une protection contre ce produit jusqu'aux conditions spécifiées par la norme locale appropriée (s):
- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

### Protection des mains

- En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

### Protection des yeux

- En cas de contact par projection:
- Lunettes de sécurité avec protections latérales

### Protection de la peau et du corps

- Vêtements de protection à manches longues

### Mesures d'hygiène

- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### Mesures de protection

- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucun effet nocif sur l'environnement n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Aspect</u>

Forme:

poudre

État physique:

solide beige clair

Couleur: Taille des

< 5 µm

particules:

Odeur Aucun(e).

<u>Seuil olfactif</u> donnée non disponible

<u>pH</u> Non applicable (produit insoluble).

Point de fusion/point de congélation Point/intervalle de fusion: 2.600 °C

<u>Point initial d'ébullition et intervalle</u> <u>d'ébullition</u> donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable (produit minéral)

<u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle</u> Non applicable = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) donnée non disponible

<u>Inflammabilité (liquides)</u> donnée non disponible

<u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u> <u>Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosion</u>:

Non applicable, solide

Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosion:

Non applicable, solide

<u>Température d'auto-inflammabilité</u> donnée non disponible

Pression de vapeur Non applicable

<u>Densité de vapeur</u> Non applicable

Masse volumique

Densité relative 6,8 (25 °C)

Solubilité Hydrosolubilité:

pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants:

solvants organiques usuels. : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau donnée non disponible

Température de décomposition donnée non disponible

<u>Viscosité</u>, <u>dynamique</u> donnée non disponible, solide

Non applicable, solide

Viscosité, cinématique :

Propriétés explosives donnée non disponible

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

donnée non disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

- Dissolution difficile dans les acides, à conduire avec précaution (nous consulter).

# 10.4 Conditions à éviter

- Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- Éviter la formation de poussière.

### 10.5 Matières incompatibles

- Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.
- Acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale Non classé nocif en cas d'ingestion

D'après les données sur les composants

Selon les critères de classification pour les mélanges.

Bibliographie

Rapports internes non publiés

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 - 4 h 5,05 mg/l - Rat

D'après les données sur les composants

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 > 2.000 mg/kg - Lapin

D'après les données sur les composants

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau

D'après les données sur les composants

Bibliographie

Rapports internes non publiés

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

légère irritation

Non classé irritant pour les yeux

D'après les données sur les composants

Selon les critères de classification pour les mélanges.

Bibliographie

Rapports internes non publiés

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

test de Magnusson et Kligman - Cochon d'Inde Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Rapports internes non publiés

# Mutagénicité

### Génotoxicité in vitro

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique

négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471 Rapports internes non publiés

Par analogie

Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères Souche: Fibroblastes de hamster chinois avec ou sans activation métabolique

négatif Méthode: OCDE Ligne directrice 476 Rapports internes non publiés

### Génotoxicité in vivo

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Par analogie

Test micronoyau in vivo - Souris mâle et femelle Oral(e) Méthode: OCDE Ligne directrice 474

négatif Gavage Rapports internes non publiés

Cancérogénicité

donnée non disponible

# Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And

Lanthanum Fluoride And Lanthanum

Oxide

Par analogie

Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité.

Rapports internes non publiés Données bibliographiques

Toxicité pour le développement/Tératogénicité

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And

Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Par analogie

Le produit est considéré comme non tératogène.

Rapports internes non publiés

Données bibliographiques

### **STOT**

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique

Voies d'exposition: Ingestion

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour

certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And

Lanthanum Fluoride And Lanthanum

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour

certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.

Oxide

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And

Par analogie

Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Oral(e) - Rat , mâle et femelle NOEL: 1000 mg/kg/jour Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Exposition répétée Gavage Pas de toxicité systémique observée Rapports internes non publiés

Par analogie

Inhalation (aérosol) 90 jours - Rat , mâle et femelle NOAEC: 5 mg/m3 Méthode: OCDE Ligne directrice 413 Exposition répétée Pas de toxicité systémique observée Rapports internes non publiés

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### Milieu aquatique

Oxide

**Toxicité aiguë pour les poissons**Reaction Mass Of Cerium Dioxide And
Lanthanum Fluoride And Lanthanum

LL50 - 96 h : > 100 mg/l - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE ligne directrice 203

Rapports internes non publiés

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

LL50 - 48 h : > 100 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Rapports internes non publiés

PRCO90001363



Toxicité pour les plantes aquatiques Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

EL50 - 72 h : > 100 mg/l - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Taux de croissance Rapports internes non publiés

**Toxicité pour les microorganismes**Reaction Mass Of Cerium Dioxide And
Lanthanum Fluoride And Lanthanum
Oxide

Par analogie

NOEC - 3 h : >= 1.003,8 mg/l - boue activée Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Rapports internes non publiés

Toxicité chronique pour les poissons

donnée non disponible

PRCO90001363



Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Par analogie

Daphnia magna (Grande daphnie)
 Test de Reproduction
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes

aquatiques testés

Rapports internes non publiés

Toxicité chronique pour les plantes aquatiques

donnée non disponible

### Milieu terrestre

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide Par analogie

NOEC: >= 1.000 mg/kg - 14 jours - Eisenia fetida (vers de terre)

mortalité

Méthode: OCDE Ligne directrice 207 Rapports internes non publiés

Par analogie

NOEC: >= 1.000 mg/kg - 28 jr - microorganismes du sol

Inhibition de la respiration

Méthode: OCDE Ligne directrice 217 Rapports internes non publiés

Toxicité pour les plantes terrestres

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Par analogie

- Avena sativa (avoine)
- Lactuca sativa (laitue)
- Brassica rapa

NOEC: >= 1.000 mg/l - 17 jours Méthode: OCDE Ligne directrice 208 Rapports internes non publiés

PRCO90001363



# Facteur M

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

(Non applicable)

12.2 Persistance et dégradabilité



# Dégradation abiotique

Stabilité dans l'eau

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Non applicable (produit insoluble).

Eliminations photochimique et physique donnée non disponible

#### Biodégradation

Biodégradabilité

Non applicable (produit minéral)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau donnée non disponible

### Facteur de bioconcentration (FBC)

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Par analogie Non bioaccumulable. Données bibliographiques

### 12.4 Mobilité dans le sol

# Potentiel d'adsorption (Koc)

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Non applicable

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

Compartiment cible ultime du produit : Sol

Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide

Non applicable (substance inorganique)

PRCO90001363



12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

D'après les données sur les composants

Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques

testés.

Rapports internes non publiés

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1Méthodes de traitement des déchets

### **Destruction/Elimination**

- Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

### Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Nettoyage à l'eau froide.
- Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

PRCO90001363



### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**ADR** 

non réglementé

**RID** 

non réglementé

**IMDG** 

non réglementé

<u>IATA</u>

non réglementé

#### ADN/ADNR

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Tableau: 32 Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

# État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	<ul> <li>Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire</li> </ul>

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- donnée non disponible

PRCO90001363



### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### signification des abréviations et acronymes utilisés

- VME Valeur limite de moyenne d'exposition

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique,



peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

PRCO90001362

Version: 7.02 / EU (FR)



the state of the late of

ne son in rest or set incode en me de minimale ford promit er en deutsin sons finner ou de milite, con tex (et al ejit de Minimale texte per depoint en de la committe des servants differ et au appareil de estimate la des des des des

1.5 - 1.65